

Paris, le 03 novembre 2020 - La Fédération des PSAD, l'UNPDM et l'UPSADI, annoncent avoir obtenu le feu vert de la CNIL pour

mettre en place

l'

observatoire national « SantéDom Stat

»

ce

est la première fois que sous la co-responsabilité d

organisations professionnelles, la CNIL autorise un tel observatoire.

Il permettra en temps réel de suivre l'

activité des prestataires, tout en analysant son impact sur les dépenses de l'

assurance maladie. Il facilitera aussi pour tous les prestataires inclus dans l'

observatoire la comparaison de leur activité aux données nationales.

La mise en œuvre de

l'

observatoire

a été confiée par appel d'

offre à la société fran

çaise OpenHealth

Company

,
dotée d
,

une technologie unique de plateforme de données de santé.

Par cette autorisation la CNIL vient de consacrer l'intérêt de la mise en place d'un observatoire
de l'activité

sectorielle

, sous la responsabilité d

,
organisations professionnelles

. La FEDEPSAD, l

,
UNPDM et l

,
UPSADI sont
ainsi
co-responsable

s
de traitement
pour cet
observatoire
dédié à

l'
,
activité des
Prestataires de Santé à Domicile (PSAD
/PSDM
)

,
secteur
clé dans la mise en
œuvre
du virage
domiciliaire prôné
dans la stratégie nationale de santé.

L'observatoire « SantéDom Stat » permettra aux organisations professionnelles et à leurs adhérents de se doter d

,

un outil décisionnel reposant sur la collecte, le traitement et l'

analyse
quotidienne des données
pseudonymisées

d

activité
des prestataires

Porté conjointement par les trois organisations professionnelles du secteur, « SantéDom Stat »

est un

outil
décisif

, signe de maturité d

une profession unie,
pour faire émerger les prestataires de santé à domicile comme
acteur

s

de santé à part entière.

Pour Charles-Henri des Villettes, Président de la Fédération des PSAD, « Nous sommes
heureux de voir aboutir ce projet dont notre Fédération est à l'

origine. C

est un outil essentiel pour nourrir nos discussions avec les pouvoirs publics et développer sur
une base objective des modes de régulation autres que des baisses tarifaires tels que la
rémunération à la performance ou encore la forfaitisation. Il est essentiel que les prestataires
de santé à domicile s

inscrivent massivement dans cet observatoire, qui participera à la défense du secteur, tout en
leur offrant en temps réel un comparatif de leur activité par rapport

à l'

ensemble.

»

Fabrice Camaioni, Président de l'UNPDM, se félicite de cette autorisation de la CNIL : « Après cette première phase de crise sanitaire Covid-19, qui a fortement mobilisé les prestataires, SantéDom

Stat sera certainement le bon outil pour mettre en valeur leur apport important dans le maintien de la continuité des soins en plus de participer à la défense du secteur

.
»

Pour Didier Daoulas, Président de l'UPSADI, « Intervenants discrets, les PSAD n'en sont pas moins des acteurs essentiels du quotidien pour les millions de patients qu

ils prennent en charge à leur domicile. Ce sont de ce fait des maillons non négligeables du système de santé, comme permet de l

illustrer en effet la crise de la Covid-19. Nous croyons en cet observatoire, à sa capacité d

objectiver enfin ce rôle incontournable aux yeux des Autorités de santé et de constituer un outil de pilotage bienvenu pour les entreprises »

Pour le Dr Patrick Guérin, président directeur général de la société OpenHealth, « le développement de la prestation de santé à domicile est une

aspiration profonde d

es patients

et de leur famille. P

our l

efficience de notre système de santé

; le projet

SantéDom

Stat est un projet ambitieux d

intérêt public auquel

OpenHealth

est fière d

apporter ses solutions technologiques et ses capacités d

accompagnement

.
»

Les organisations de prestataires de santé à domicile obtiennent l'autorisation de la CNIL pour la constitu

Écrit par Fédération des PSAD - UNPDM - UPSADI

Lundi, 09 Novembre 2020 12:29 - Mis à jour Lundi, 09 Novembre 2020 13:01
